



## LAUNAC 31

**VIDE GRENIER**



**&**



**VIDE JARDIN**

**DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025**

**Parc Municipal de Launac**

**Contact tel : 06 52 39 08 15**

**avironlaunac@gmail.com**

**Véhicule derrière le stand**

**2.50 € le mètre**

**Restauration et buvette sur place**



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Du Vide Grenier & Vide jardin  
Du Dimanche 19 Octobre 2025  
Parc municipal de LAUNAC 31



Je soussigné(e)

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

CP ..... Commune .....

Tél .....

Email .....

Titulaire de la pièce d'identité n° .....

Délivrée par ..... le .....

Immatriculation véhicule : .....

Type de véhicule : ..... Remorque : OUI - NON

Participe pour : Vide Grenier ☐ Vide Jardin ☐

## **4 M linéaire minimum (véhicule compris)**

Nombre de mètre linéaire demandé ..... m x 2.50€ = .....

## **Restauration sur place**

Je m'engage à lire et atteste sur l'honneur respecter le règlement

Fait à ..... Signature : .....

Le .....

Ce bulletin sera joint par l'organisation au registre remis à la mairie.

✕ Chèque à l'ordre de : AVIRON LAUNAC

✕ Espèce ➔ Adresser à MONBRUN Alain - 1533 route de  
Galembroun 31330 LAUNAC **ou déposer sous enveloppe en  
mairie de LAUNAC**

## **Règlement :**

06 52 39 08 15 - avironlaunac@gmail.com

Vide jardin et Vide grenier : organisé par l'AVIRON LAUNAC.

- Le droit de place est de 2.50€ le mètre linéaire, joindre le moyen de paiement avec le bulletin d'inscription, le droit de place sera remboursé en cas d'annulation de la manifestation.

- Cette manifestation est uniquement réservée aux particuliers.

- La mise en place des stands s'effectuera à partir de 6h30.

- L'exposant pourra conserver son véhicule derrière son stand minimum 4 ml et aucun mouvement de véhicule ne sera possible entre 8h et 18h.

- Le jour du vide jardin et vide grenier chaque exposant inscrit devra obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité.

- **L'exposant ne peut participer qu'à 2 manifestations de ce type au cours de l'année en cours.**

- **L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (pluie, vents, froids, ...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.**

- L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de vol, de perte, de dégât et d'accident corporel.

- La vente de boissons et produits alimentaires est réservée aux organisateurs.

- Des conteneurs poubelles sont à votre disposition sur le site et veuillez laisser votre emplacement propre et dégagé.

- Les participants à cette manifestation acceptent ce règlement et toutes décisions éventuelles prise par l'organisation.

